

Demandes d'asile : un record depuis 2000

Le CGRA a rattrapé son retard et n'a plus que 4.847 dossiers à traiter

La forte hausse des demandes d'asile liée à la crise migratoire a induit une soudaine et importante charge de travail pour nos institutions. Aujourd'hui, 4.847 dossiers concernant des demandes d'asile sont encore à analyser. C'est un record depuis 2000 puisque ce nombre n'a jamais été aussi bas.

« En raison de la forte augmentation du nombre de demandes d'asile pendant la crise, le système d'asile belge a été soumis à de très fortes pressions. Dans ce cadre, le

**Aujourd'hui,
il ne faut plus que
trois mois pour
gérer un dossier**

gouvernement a accordé en 2015 des fonds supplémentaires, entre autres, au CGRA pour le recrutement d'employés supplémentaires.

Ces mesures ont induit des effets perceptibles. La charge de travail est maintenant réduite à moins de 5.000 dossiers, un record depuis 2000 », affirme le cabinet du secrétaire d'État à la Migration, Theo Francken.

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) est une administration fédérale indépendante. Elle examine chaque demande d'asile de manière individuelle et impartiale. En juin 2018, ses employés avaient 4.847 dossiers, qui couvraient environ 6.300 personnes, à examiner. Un chiffre record.

« En avril 2016, quelque 18.375 dossiers étaient entre les mains du CGRA. C'était la période la plus lourde en termes de surcharge de travail », continue la porte-parole de Theo Franken. *« En moins de deux ans et demi, l'administration a réussi à réduire cette charge à moins de 5.000 dossiers. Et leur nombre n'a jamais été aussi limité depuis 2000 ! En janvier 2008, la charge de travail était passée à 4.966 dossiers ».* Mais, le CGRA est aujourd'hui à 119 de moins. *« Ce-*

la permet de traiter les dossiers en trois mois. C'est un vrai plus pour les demandeurs d'asile qui reçoivent une réponse bien plus rapide. »

TOUJOURS LA MÊME QUALITÉ

Selon le cabinet du secrétaire d'État à la Migration, le CGRA n'en a pas pour autant altéré la qualité de son travail et le traitement des dossiers.

« Le Commissariat général a réussi à rattraper son arriéré grâce au recrutement de personnel supplémentaire, à une organisation plus efficace de son travail et aux efforts inlassables de l'ensemble des travailleurs », analyse la porte-parole. Autre raison invoquée pour ce record. En 2015 et 2016, vu la forte augmentation du nombre de demandes d'asile, le gouvernement avait également mis des fonds supplémentaires à la disposition de toutes les autorités compétentes en matière d'asile. Le CGRA a pu recruter 138 collaborateurs. ●

ALISON VLT.